

# La section catalogage

Cette année encore la réduction des coûts de catalogage était à l'ordre du jour, à la fois dans le pré-séminaire sur les notices bibliographiques (les 15 et 16 août), pendant la journée ouverte de la section (21 août) et dans les réunions de la section de catalogage.

Le séminaire sur les notices bibliographiques avait pour objectif de passer en revue les besoins en matière d'information bibliographique et les moyens alternatifs d'y faire face, de façon économique, dans le contexte suivant : augmentation des coûts, diminution des budgets, intervention accrue du secteur privé, changements technologiques.

Le séminaire organisé par le bureau de l'UBCIM, par les sections de catalogage, de bibliographie, des bibliothèques nationales, des bibliothèques universitaires et de recherche, des bibliothèques publiques était partagé en deux sessions. L'une était consacrée à l'utilisation de l'information bibliographique, la deuxième aux liens pouvant exister dans la chaîne de l'information.

Les contributions et la discussion, assez vive, ont mis en évidence une certaine opposition entre deux attitudes, face à des problèmes budgétaires existant un peu partout, et à un accroissement actuel ou à venir de la production (et son extension à divers types de matériels) :

- une attitude économiste, se voulant pragmatique, combinant une coopération avec le secteur privé et différents partenaires, et la définition de normes simplifiées, l'agence bibliographique nationale ou la bibliothèque nationale n'ayant plus seule la responsabilité

de la couverture de la production nationale, thèse plus particulièrement développée par Maurice Line de la British Library.

- une attitude d'exigence de la meilleure qualité de production et de service, avec des nuances selon les intervenants : c'est le rôle de l'agence bibliographique nationale de fournir des notices aussi complètes que possible pour la production nationale selon des normes reconnues internationalement, sinon l'échange de données est mis en péril, et en définitive les coûts induits seront plus élevés, attitude adoptée par A. Chevallier et K. D Lehmann.

Un historien H.L. Snyder a renchéri, déplorant l'utilisation des notices minimales, estimant qu'il était plus rentable de faire une fois pour toutes une notice de haut niveau, que de devoir la compléter ultérieurement, demandant aussi que l'utilisateur puisse disposer de la notice depuis le niveau acquisition et durant tout le processus de catalogage.

Deux interventions énergiques, impressionnantes ont fait entendre les voix des pays de l'Est (B. Karamac, Pologne), et du Sud (Khoo, Siew Mun, Malaisie), rappelant aux pays développés que dans un contexte difficile, leurs bibliothèques nationales tenaient à faire pour leur production nationale des notices du plus haut niveau de catalogage, en échange, elles attendent des pays développés des notices d'un niveau similaire.

De ce fait, le projet de résolution final a été révisé et les recommandations suivantes ont finalement été adoptées après discussion en séance plénière ; les principes du CBU étant réaffirmés en préambule.

1. Que l'agence bibliographique

nationale soit responsable de l'enregistrement de la production nationale (tous les médias), tout en tenant compte des besoins des différents groupes d'utilisateurs.

2a. Qu'une étude soit entreprise pour définir le niveau de qualité fonctionnelle requise des notices bibliographiques, selon la variété des besoins des utilisateurs, et la variété des médias.

2b. Qu'une étude soit engagée pour identifier les moyens d'une démarche visant à enrichir, améliorer, augmenter la notice.

3. Que pour encourager une utilisation efficace, économique des ressources, une étude comparative des agences bibliographiques nationales soit réalisée, ainsi qu'une étude de leurs relations avec d'autres organismes privés ou publics.

4. Que, sur la base des études existantes, le programme UBCIM oeuvre pour une coordination du contrôle international des autorités noms de personne, ceci étant jugé tout à fait prioritaire.

5. Qu'un comité permanent soit établi auprès du programme UBCIM, pour favoriser la promotion et le développement de l'UNIMARC.

6. Que la mise en oeuvre de ces recommandations soit confiée au programme UBCIM et à la Division du Contrôle bibliographique de l'IFLA.

7. Que l'IFLA et la Division du Contrôle bibliographique soient priées de publier les comptes rendus du séminaire aussi rapidement que possible, de la façon la plus adéquate.

Dans le droit fil des travaux de la section de catalogage, les contributions de la séance ouverte de la section catalogage ont eu pour thème la simplification du catalogage.

Deux groupes de travail qui avaient été désignés l'an dernier pendant la conférence de Paris, se sont réunis.

Le groupe de travail, présidé par John Byrum de la Library of Congress, concernait la création de recommandations pour une simplification de l'ISBD (M) pour les documents contemporains, sur propositions de la Library of Congress pour faire de l'ISBD (M) un texte plus facile à manier, en rejetant notamment en annexe les cas les moins courants ; le texte a été globalement approuvé.

Le groupe de travail sur la révision de la norme "forme et structure des collectivités auteurs" était présidé par Nicole Simon ; les propositions de modifications faites par M. Mouchot à Paris ont été envoyées en mars 1990 à 25 bibliothèques européennes et américaines, les réponses dépouillées et mises en forme par M. Mouchot et N. Simon ; A Stockholm, le groupe a adopté une partie des propositions initiales (abréviations, qualificatifs).

Les textes adoptés dans ces deux groupes de travail suivent maintenant le trajet habituel pour leur adoption définitive. Un programme à moyen terme a d'autre part été proposé par la secrétaire de section.

#### **Objectifs :**

1. Contrôler de façon permanente

l'utilité et l'efficacité des ISBD.

2. Donner des orientations au bureau de l'UBCIM en entreprenant des projets essentiels au succès des principes du CBU.

3. Contrôler de façon permanente l'utilité et l'efficacité du programme UNIMARC.

4. Enlever les barrières qui limitent la possibilité d'appliquer les normes bibliographiques de façon universelle, et qui empêchent l'échange international des notices.

5. Continuer à coopérer avec le bureau ISOTC 46.

6. Etudier l'impact des différents formats de catalogage sur la capacité de trouver et afficher les notices bibliographiques créées selon les normes internationales.

Suzanne Jouguelet et Nicole Simon se sont proposées pour travailler sur ce dernier point, notamment dans l'optique des OPAC.

#### **Buts :**

a. Considérer sérieusement les propositions de simplifications des ISBD.

b. Veiller régulièrement aux besoins de nouveaux ISBD.

c. Fournir des programmes dans le domaine de la conversion rétrospective, notamment en prenant en compte les besoins des pays en développement.

d. Assister le bureau de l'UBCIM dans

le développement de programme pour éduquer et informer les bibliothécaires dans le monde entier sur le CBU.

e. Evaluer la capacité de l'UNIMARC à s'appliquer aux non-livres, y compris aux nouvelles technologies.

f. Développer des recommandations pour l'utilisation de zones de données locales dans l'UNIMARC.

g. Examiner les pratiques de catalogage dépendant d'une langue (par exemple les notes écrites dans la langue de l'agence de catalogage) et leur impact sur l'échange international de notices.

h. Proposer des méthodes pour améliorer le traitement des notices écrites en plusieurs caractères, et leur intégration dans divers fichiers.

i. Voir les problèmes que pose le lien entre différents fichiers d'autorité monolingues ou multilingues (et en premier pour les noms de personne).

j. Compléter la révision permanente des principes de la construction des vedettes, avec, en plus d'une étude des collectivités, une recherche de simplification de la construction des titres uniformes. Un groupe de travail a été constitué pour le point "i", avec des représentants de l'Australie, de Finlande et de France.

Nicole SIMON